



Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux

**COMMUNIQUÉ DE L'AOSPBS  
AUX DÉPUTÉS PROVINCIAUX DE L'ONTARIO**

**Mai 2002**

**Chèr(e) député(e) provincial(e):**

Dans le cadre des efforts continus de l'AOSPBS visant à vous communiquer les questions importantes aux yeux de ses 86 agences membres, nous avons préparé pour la session parlementaire du printemps le présent communiqué résumant des sujets d'actualité dans le domaine des services au développement. L'AOSPBS offre des services aux citoyens handicapés intellectuellement de votre circonscription. Nous avons apprécié les commentaires positifs reçus des députés provinciaux au sujet des numéros précédents du communiqué (octobre 2000, avril 2001, juin 2001 et novembre 2001) et sommes prêts à poursuivre nos discussions avec les députés provinciaux et avec le Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance au sujet de ces questions.

**Annonces concernant le budget de l'Ontario**

Il est impératif pour la survie du secteur des services au développement de maintenir le budget de 197 millions de \$ sur 5 ans annoncé l'an dernier et nous comptons sur vous pour que ce cette promesse soit tenue. Les agences membres de l'AOSPBS ont remercié publiquement les anciens ministres des Services sociaux et communautaires et des Finances d'avoir reconnu que l'aide aux membres les plus vulnérables de notre société est une responsabilité du gouvernement et d'avoir affirmé que cette même aide est l'une des priorités du gouvernement actuel. Le discours du budget a correctement identifié les défis auxquels font face les parents d'enfants ayant une déficience intellectuelle et nous considérons cette annonce comme un témoignage de l'importance de valoriser les services offerts.

**Équité salariale**

Les agences locales continuent de faire face à l'exigence légale d'effectuer chaque année des ajustements en vue de l'équité salariale sans pour autant recevoir de fonds du MSCFE à cet effet. Ceci signifie que certaines agences continuent d'accumuler des dettes non-consolidées qu'elles sont incapables de rembourser. L'AOSPBS a récemment complété auprès de ses agences membres un sondage portant sur les exigences associées à l'équité salariale. Les résultats démontrent que plus de 85% des agences du secteur des services au développement de la province ont des dettes non-consolidées associées à l'équité salariale, pour une moyenne d'environ 870 000\$ par agence. On croit que l'équité salariale pour ce secteur sera atteinte en 2025 à condition que des subventions soient accordées en vue de remplir ces exigences légales.

Deux sommations relatives à cette question se poursuivent présentement en Ontario. D'abord, trois agences du secteur des services au développement ont contesté leurs exigences en matière d'équité salariale ; le deuxième procès est un défi à la charte entrepris par la Coalition pour le salaire égal. Ces deux causes seront sans doute entendues en 2002. L'AOSPBS espère que la question de savoir qui est responsable du financement de ces exigences légales sera réglée grâce à ces deux procès.

**Consultations publiques de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**

Les consultations publiques récentes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail concernant des changements potentiels à la protection qu'elle offre dans la province ont amené l'AOSPBS à formuler une réponse officielle. Les inquiétudes des agences membres ont deux volets. Elles se préoccupent d'abord de l'obligation potentielle pour tous les employeurs d'offrir de l'assurance à travers la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, obligation qui entraînera des augmentations supplémentaires de coûts d'opérations pour les agences qui offrent présentement un régime d'assurance privé et qui ne sera bien entendu pas subventionnée par le MSCFE. Les agences membres se préoccupent de plus de l'obligation potentielle d'offrir la protection de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail à tous les bénévoles des organismes de la province, qu'elles considèrent comme étant tout simplement désastreuse pour les secteurs bénévoles et caritatifs. Nous vous encourageons à revoir la proposition au complet et à agir de façon à ce que ces options ne soient pas adoptées par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. La proposition est disponible sur le site Web de l'AOSPBS : [www.oasisonline.ca](http://www.oasisonline.ca)

Nous espérons que ce bref résumé vous sera utile alors que vous reprendrez votre poste au sein du parlement et recommencerez à débattre des questions sociales qui touchent les Ontariens. Nous vous encourageons à obtenir plus d'information en consultant le site Web de l'AOSPBS: [www.oasisonline.ca](http://www.oasisonline.ca).

Bien à vous,  
Paul Wilson, président

---

c/o 644 Ireland Road/644 chemin Ireland, Simcoe, Ontario N3Y 4K2  
Telephone/tél (519) 426-5000 ext/poste 225 Fax/télécopieur (519) 426-5744  
Website/site web: <http://www.dhagencies.on.ca/>  
e-mail/courier électronique: [oasis@dhagencies.on.ca](mailto:oasis@dhagencies.on.ca)